



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/WP/177  
26 novembre 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Groupe de travail du plan à moyen terme  
et du budget-programme

Quarante-quatrième session

Genève, 31 janvier-2 février 2005

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ**

**I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen du programme de travail: projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007.
4. Ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session du Groupe de travail.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

**II. ANNOTATIONS**

**Point 1: Élection du bureau**

1. En application du paragraphe 3 de l'article 64 du règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement, et conformément au cycle de roulement prévu pour l'élection du président et du vice-président/rapporteur, le président du Groupe de travail à sa quarante-quatrième session sera le représentant d'un des États membres de la liste A (Asie), et le vice-président/rapporteur celui d'un des États membres de la liste D.

**Point 2: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

2. Le Groupe de travail sera invité à approuver l'ordre du jour provisoire de sa quarante-quatrième session (voir la section I).

**Point 3: Examen du programme de travail: projet de budget pour l'exercice biennal 2006-2007**

3. À la neuvième session de la Conférence, les États membres de la CNUCED ont invité le Secrétaire général de la CNUCED à «tenir des consultations avec le Groupe de travail au cours de la préparation du programme de travail et du budget à un stade aussi précoce que possible» (TD/377). Le Groupe de travail sera donc saisi d'un document interne contenant un premier projet de programme de travail de la CNUCED pour l'exercice biennal 2006–2007, établi conformément aux instructions du Secrétaire général de l'ONU.

**Point 4: Ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session du Groupe de travail**

4. Pendant la session, le secrétariat présentera un projet d'ordre du jour provisoire de la prochaine session du Groupe de travail.

**Point 5: Questions diverses**

**Point 6: Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement**

5. Le rapport du Groupe de travail sur sa quarante-quatrième session sera présenté au Conseil du commerce et du développement lors de sa cinquante-deuxième session.

-----